



REUNION DU COMITE DIRECTEUR

9 mars 2019

Sous la présidence de **Jean-François MAILLET**, Président

Secrétaire de séance : **Marc SOENEN**, Secrétaire général

Membres présents : **Romain LAMIRAND**, Trésorier général, **José GOUERE** (Président du CDC 77), **Gilles ARDIN**, Vice-Présidents, **Marc ANSERMIN**, **Marc CASTILLE**, **Josette DA SILVA PEREIRA**, **Christophe DAVENEAU**, **Olivier FAGES**, **Jean-Yves VERDIER**, **Sabrina VRAC**, **Gérard ZANKO**

Membres excusés : **Patrice LERUS** (Président du CDC 94), **William BASTIT** (Président du CDC 92), Vice-Présidents, **Jean-Claude BERNERON**, **Alain BRISEUX**, **Jean-Pierre FRAIOLI**, **Guillaume LIENARD**, **Marc LOUIS**, **Aurélié MOUSSARD**, **Colette NORDMANN**, **Jonathan TRANCHANT**, **Jean-Paul TRANCHANT**

Membre absent : **Olivier FOVET**

Invités présents : **Samuel ROUYER**, C.T.S., **Raymond DA SILVA PEREIRA** (Vice-président du CDC 93), **Pascal NOEL** (Président du CDC 95)

Invités excusés : **Frédéric BRAIL** (Président du CDC 78), **Marc VAILLANT** (Président du CDC 91)

Invité absent : **Raymond MARGNOUX** (Président du CDC 75)

Ordre du jour

- 1) Présentation de l'organisation du Comité directeur, du Bureau directeur et des commissions
 - 2) Point sur la procédure de cessation de paiement
 - 3) Point judiciaire (plainte contre X, photocopieurs)
 - 4) Point financier, partenariat, indemnisation des arbitres
 - 5) Point sur l'organisation de l'ETR et du Pôle
 - 6) Convention tripartite
 - 7) Convention FFC-ASO
 - 8) Activités sportives (BMX, route, piste), validation des championnats régionaux
 - 9) Adoption des règlements VTT et route dames
-

Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

Ouverture de la séance à 13h30 par Jean-François MAILLET.

1. Présentation de l'organisation du Comité directeur, du Bureau directeur et des commissions

Afin d'impliquer les membres du Bureau et du Comité directeur dans les différentes missions du Comité d'Ile de France, il est proposé de mettre en place une nouvelle organisation. Celle-ci découle d'un travail présenté et discuté en atelier au Comité directeur le matin même. Un organigramme (annexe 1) définit désormais les différentes missions de chacun des membres du bureau.

Romain LAMIRAND intervient pour informer que le système de comptabilité actuel ne permet pas d'avoir une vision claire des postes de dépenses de l'association. Suite à un travail mené lors de la réunion de ce matin, il sera étudié et proposé la mise en place d'une comptabilité analytique en dégageant quatre sections. Ces sections refléteront les principales activités du Comité régional. Afin d'établir un budget prévisionnel, il sera nécessaire de travailler avec les commissions.

La composition des commissions est mise en place (annexe 2).

2. Point sur la procédure de cessation de paiement

Jean-François MAILLET confirme que la déclaration de cessation de paiement a été déposée le vendredi 22 février. Une audience est prévue le 12 avril auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles, qui déterminera la suite à donner : procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

La passif inscrit dans cette déclaration s'élève à 75.838 euros dont 33.140 euros de licences et affiliations dus à la Fédération. Des échanges réguliers avec la FFC permettent la gestion de cette situation de manière conjointe.

3. Point judiciaire (plainte contre X, copieurs et matériels informatiques)

Suite au dépôt, en octobre dernier, de la plainte contre X auprès du Tribunal de Versailles, le Président informe qu'il n'a eu, à ce jour, aucun retour du Tribunal.

Concernant les contrats de copieurs et de matériels informatiques, il a été décidé de suspendre le règlement des loyers. Le Président a mandaté l'avocat du Comité régional afin de poursuivre les investigations auprès de ces sociétés de leasing, et trouver une issue favorable. Les réponses obtenues à ce jour permettent d'y voir plus clair quant aux rôles joués par les anciens dirigeants.

4. Point financier, partenariat, indemnisation des arbitres

Le Trésorier général évoque la subvention accordée par la Région Ile de France. Afin de satisfaire aux obligations de celle-ci, deux offres de stages ont été déposées sur le site de la Région.

Romain LAMIRAND présente la situation comptable et financière du Comité à ce jour. Il indique que suite à la procédure de cessation de paiement en cours, la majorité des paiements sont suspendus à l'exception des salaires et de la dette fédérale.

Il propose ensuite au Comité directeur, à titre exceptionnel pour cette saison, une indemnisation des arbitres à hauteur de vingt euros sur les épreuves officielles. Cette disposition est votée et adoptée.
Abstention : Marc ANSERMIN et Gérard ZANKO.

5. Point sur l'organisation de l'ETR et du Pôle espoirs

Samuel ROUYER intervient sur différents points techniques et sportifs. Il explique notamment le travail entamé au Pôle Ile de France par l'ensemble des acteurs concernés (salariés et élus du Comité régional) afin de d'avoir une organisation plus efficace. Il décrit également les conditions de travail ainsi que le manque de moyens (locaux notamment).

Concernant la rentrée scolaire 2019, le C.T.S. évoque la possibilité de limiter le nombre d'athlètes, afin d'avoir un groupe plus homogène.

Enfin, il présente les résultats obtenus aux tests de détection niveau 2.

6. Convention tripartite

Jean-François MAILLET présente la convention signée entre la Fédération, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'UCPA pour la mise à disposition et l'utilisation du Vélodrome national, concernant les entraînements et les compétitions notamment. Il explique que nous avons été représentés par la Fédération sur les sujets techniques et juridiques. Les frais inhérents à l'organisation d'épreuves augmentant, le Président propose de veiller au strict respect du budget affecté.

7. Convention FFC-ASO

Le Président présente le travail effectué par le groupe de travail dirigé par Guillaume LIENARD, avec les présidents des Comités départementaux, concernant la rédaction de la convention FFC-ASO. Celle-ci a pour finalité l'aide apportée aux CDC, basée sur la réalisation d'actions sportives, de formations et de développement par ceux-ci.

Suite à un échange avec Michel CALLOT, il a été précisé que la Fédération souhaite voir inscrit dans cette convention, la bonne exécution de l'apurement de la dette du Comité régional avant le versement. Une discussion s'engage afin de trouver une solution pour que les Comités départementaux ne soient pas pénalisés par la situation financière du Comité régional.

8. Activité Sportives

Gilles ARDIN présente l'avancée du travail sur la mutualisation des coûts des championnats régionaux. Suite aux discussions concernant certains points, le vote de cette convention est reporté.

Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

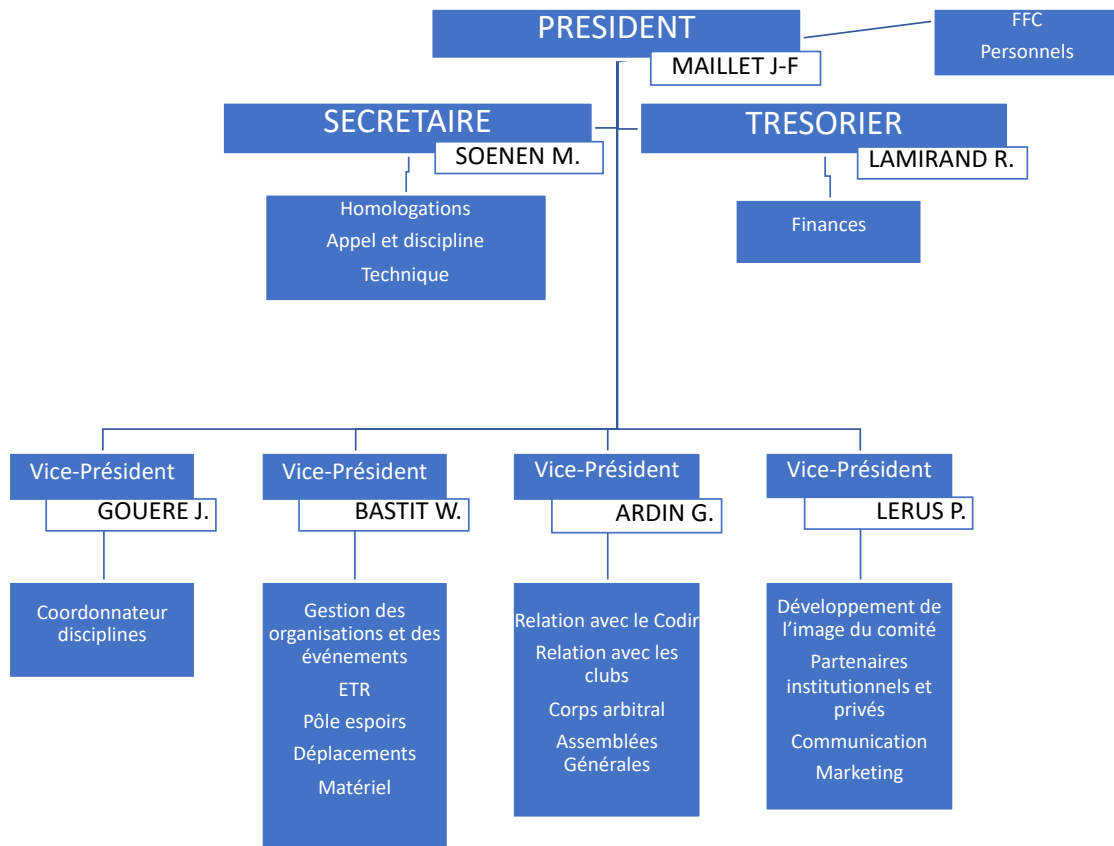
Le Président et Marc ANSERMIN échangent autour d'un rappel émis par la Fédération sur le nombre de coureurs présents en même temps sur un circuit routier.

9. Adoption des règlements VTT et Route Dame

Ces règlements sont présentés et votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55

ANNEXE 1 : ORGANISATION DU BUREAU DIRECTEUR



Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36

ANNEXE 2 : COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions	Présidents
Route	ARDIN Gilles
Piste	DA SILVA PEREIRA Josette
Cyclo-cross	GOUERE José
BMX	SOENEN Marc
VTT	FAGES Olivier
Polo-vélo – Cyclisme en salle	<i>(poste vacant)</i>
Jeunes	BASTIT William
Dames	MOUSSARD Aurélie
Cyclisme pour tous – masters	ANSERMIN Marc
Finances	BERNERON Jean-Claude
Homologations	BRISEUX Alain
Corps arbitral	TRANCHANT Jonathan
Appel et discipline	LOUIS Marc
Sponsoring et marketing	TRANCHANT Jonathan
Technique	TRANCHANT Jean-Paul
Sécurité	GOUERE José
Médical	NORDMANN Colette

Comité d'Ile de France de la FFC

1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Tél. : 01 81 88 08 36